

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 229

Artikel: La torture, une entreprise multinationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La torture, une entreprise multinationale

Malgré la concurrence du Festival Léo Ferré, un auditoire comble, composé à 80 % de jeunes, a écouté, le 15 mai dernier à l'Aula de l'Université de Genève, deux orateurs anglo-saxons, un Français et un Suisse parler du développement mondial de la torture.

Cette dernière renaît en effet des cendres du XVIII^e siècle européen, avec une vigueur effrayante sous tous les climats.

Balayée par la Révolution française, la question, légale, avait pourtant l'excuse des circonstances atténuantes : les empreintes digitales étaient encore inconnues, la police scientifique ne disposait pas de l'arsenal des moyens physiques, chimiques, photographiques qui sont venus permettre la confusion scientifique des délinquants.

Mais la Bastille était prise, et les peuples illuminés par les idées des philosophes ne toléraient plus l'inhumaine « question », qui n'avait dérangé ni les rois ni les églises.

Que la renaissance de la torture soit une réalité, grave, étendue, c'est ce que s'attachent à montrer et à dénoncer les orateurs d'Amnesty International, dont c'était le coup d'envoi d'une campagne mondiale contre le fléau le plus inhumain parmi ceux qui contaminent aujourd'hui l'action des pouvoirs d'Etat. C'est aussi l'aboutissement d'un effort qui a vu d'abord Amnesty International s'intéresser à la libération des prisonniers de conscience, puis au traitement humain de tous les prisonniers.

Après avoir défini la torture de manière à la distinguer des « simples » passages à tabac, comme procédé tortionnaire approfondi et toléré par l'autorité gouvernementale, les orateurs ont rappelé qu'elle se développe à l'origine à l'abri du secret qui couvre les activités répressives des organes de protection de l'Etat contre les activités étrangères, tous les Etats pratiquant l'espionnage, mais chacun le condamnant sévèrement.

Ces activités s'étendent rapidement à la lutte contre la « subversion interne », et ainsi passe-t-on peu à peu de l'usage de la torture contre les prévenus d'espionnage, aux fins d'aveu ou de renseignements, à son usage contre les résistants armés, puis en temps de « paix » contre les opposants politiques. L'esprit des Conventions de La Haye des années 1900 qui tentaient d'instaurer des « Lois de la guerre » est alors bafoué, les suppliciés sont traités plus en ennemis qu'en justiciables, fussent-ils compatriotes de leurs tortionnaires. Infligée à l'abri du secret, la torture doit servir les buts du parti au pouvoir. Sa pratique ne manque pas d'attirer une réponse violente des victimes; il s'instaure alors un terrorisme dans les rues qui accompagne un nouveau développement de la torture officialisée et pratiquée administrativement. Enfin, ultime stade, qui sera franchi si l'opinion publique mondiale ne manifeste son refus : le retour à la légalisation de la torture par sa réintégration dans les législations pénales. Ce courant irrémédiable ne pourra être remonté que par un appel aux consciences : c'est la tâche que se sont fixée les organisateurs de la campagne d'Amnesty International.

63 pays sur le gril

Preuve de la nécessité de cette action : 63 pays, soit approximativement la moitié des nations, font l'objet de plaintes sérieuses en torture. Dans 24 pays la pratique de la torture est devenue administrative ! La zone encore épargnée par la véritable torture n'englobe que 26 pays pour lesquels n'existe aucun indice sérieux de sa pratique.

Nul doute que la publication prochaine par Amnesty International d'un rapport circonstancié donnant le nom de tous les pays coupables de pratiquer la torture choquera nombre de bonnes consciences de toutes opinions.

Telle puissance qui y renonce encore à l'intérieur de ses frontières, n'hésite pas à la pratiquer à

l'étranger, et en exporte la théorie et la technique en de nombreux pays. Nul doute, la torture est devenue une entreprise multinationale. Son enseignement, le développement de ses techniques, médicales, chimiques, électriques, audio-visuelles, fait l'objet d'export-import, de même que la fabrication des appareillages spécialisés adéquats. Les pays riches torturent statistiquement moins, mais font bénéficier les pays pauvres de leur expérience.

Ce phénomène peut être relié à une décadence de la moralité gouvernementale et publique. Qu'on songe que les Conventions du droit de la guerre prévoient d'interdire de lâcher des matières inflammables sur des troupes en guerre à partir de ballons. Quel progrès manifeste sur ces scrupules attardés que l'usage des bombes à fragmentation destinées à la population civile ! Progrès aussi dans la torture, clinique p. ex., au service de l'anéantissement des capacités créatrices d'êtres qui pensent en sens différent de l'ordre en vigueur. Mais le maintien du bon ordre suppose la complicité des silencieux, de ces gouvernements qui commercent avec les pays de torture, et de ces simples citoyens qui vont y passer leurs vacances. La torture est question politique, dont on détourne tant de gens. Elle est de ces moyens qui dégradent les fins qu'ils prétendent servir.

Lutter pour l'abolir, c'est bien sûr faire acte d'engagement politique.

La fourmilière

Ce cri
Rampant
De multitude
Et de terreur risible —
Si c'était nous ?

Gilbert Trolliet